

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la réunion du 9 Février 2016 – 20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. GIRAUD Daniel, Maire.**

Date de la convocation : 1^{er} Février 2016.

Présents : ACHIN Nicole, BALANDRAU Xavier, BALAY-DUMONTEIL Sylvie, COLLINET Christophe, DESMARTIN Maryvonne, GIRAUD Daniel, GIRAUD Maël, GOTTO Noël, LAFONTAINE Matteo, PONCHON Roland, RIGUET LARGILLIER Marie-Anne.

Absents excusés :

Public :

Secrétaire de séance : BALANDRAU Xavier.

◆ **BUDGET**

- Vote du compte administratif et du compte de gestion 2015
- Divers

◆ **VOIRIE**

- Délégation de la maîtrise d'ouvrage de la voirie communale à la Communauté de Communes du Val d'Ay
- Demande de cession de chemin rural par M. David ROUSSON : détermination du prix de cession
- Demande d'autorisation de construire deux marches sur le domaine public de M. Roger VIALETTE
- Divers

◆ **PERSONNEL**

- Indemnité du remontage de l'horloge de l'église de St Symphorien de Mahun
- Convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL, IRCANTEC et RAFF par le centre de gestion de l'Ardèche (mission de contrôle et de suivi des dossiers)
- Divers

◆ **DIVERS**

- Commission vie culturelle et vie associative
- Commission finances
- Divers



M. le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 Décembre 2015.

M. PONCHON Roland précise qu'en page 7 dans « Divers – SDE » 3^{ème} paragraphe, « le SDE propose aux communes une convention pour l'entretien de l'éclairage public au tarif de 20 euros par an par point lumineux ».

Le Conseil vote à main levée,

Après délibération, compte tenu de la précision ci-dessus (en page 7 dans « Divers – SDE » 3^{ème} paragraphe, « le SDE propose aux communes une convention pour l'entretien de l'éclairage public au tarif de 20 euros par an par point lumineux », le Conseil Municipal, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 Décembre 2015, avec :

10 voix POUR,

Et 1 ABSTENTION.

◆ **BUDGET**

➤ **Vote du compte administratif 2015**

Copie du grand livre par article, en fonctionnement et investissement, envoyée au préalable par mail au Conseillers.

Distribution d'un exemplaire de la délibération sur le compte administratif 2015 et d'un exemplaire du tableau comparatif Budget/Réalisé détaillé par chapitre en Fonctionnement et Investissement, aux membres du Conseils.

M. le Maire reprend un par un l'ensemble des articles en dépenses et recettes, en Fonctionnement et en Investissement, puis il fait part au Conseil Municipal du Résultat du compte Administratif 2015 :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | TOTAL | |
|--------------------------|----------------|------------------|------------------|-----------|----------|------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Résultats reportés | | 37 519,05 | | 10 399,07 | | |
| Opérations de l'exercice | 156 039,17 | 204 992,72 | 89 661,08 | 67 010,72 | | |
| TOTAUX | 156 039,17 | 242 511,77 | 89 661,08 | 77 409,79 | | |
| Résultat de clôture | | 86 472,60 | 12 251,29 | | | 74 221,31 |

L'excédent de fonctionnement de 86 472,60 €uros sera affecté :

- au compte 1068 en recettes Investissement 2016 pour un montant de **46 412,15 €uros** (pour le besoin total de financement),
- et le solde restant de **40 060,45 €uros** sera repris en excédent de Fonctionnement 2016 au compte 002.

M. GOTTO Noël souligne qu'il lui ne lui paraît pas normal de terminer deux exercices consécutifs de manière très largement excédentaire (2014 avec un excédent de 47 000 €uros en 2015 un excédent de 40 000 €uros). Ceci n'est pas nécessairement un signe de bonne gestion. Il lui paraîtrait souhaitable pour l'année 2016 de tendre à un résultat de clôture qui n'excède pas plus de 5 %.

M. BALANDRAU Xavier et **M. COLLINET Christophe** pensent qu'un écart de 10% semble plus adapté compte tenu qu'il subsiste une part non maîtrisable de charges et de produits.

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal présidé par M. PONCHON Roland, M. le Maire s'étant retiré, approuve le Compte Administratif 2015 en Fonctionnement, avec : 10 Voix POUR.

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal présidé par M. PONCHON Roland, M. le Maire s'étant retiré, approuve le Compte Administratif 2015 en Investissement, avec : 10 Voix POUR.

➤ **Compte de Gestion 2015**

M. le Maire indique au Conseil Municipal que le compte de gestion 2015 fourni par la Perception est identique au Compte Administratif 2015 voté lors de ce Conseil municipal.

Le Conseil Municipal vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte de Gestion 2015 fourni par la Perception, à l'unanimité.

◆ **VOIRIE**

➤ **Délégation de la maîtrise d'ouvrage de la voirie communale 2016 à la Communauté de Communes du Val d'Ay**

M. le Maire informe les Conseillers que les Communes doivent chaque année délibérer pour déléguer la maîtrise d'ouvrage de la voirie communale à la Communauté de Communes du Val

d'Ay afin de formaliser précisément les conditions dans lesquelles elles pourront réaliser des travaux sur leur voirie communale.

Cet engagement présente les caractéristiques suivantes :

Objet : délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie à la Communauté de Communes du Val d'Ay ;

Durée : une année ;

Renouvellement : par délibération prise chaque année par le Conseil Municipal ;

Coût : paiement des travaux de voirie et des honoraires de maîtrise d'œuvre au prorata des travaux effectués par les Communes.

Le conseil vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **accepte de déléguer la maîtrise d'ouvrage de la voirie communale à la Communauté de Communes du Val d'Ay pour 2016.**

- **autorise M. le Maire à procéder aux signatures et démarches nécessaires pour son application.**

M. BALANDRAU Xavier indique que suite aux dégâts d'orages de 2014 le chemin desservant sa propriété s'est effondré Il s'est rendu compte que les écoulements provenaient de la salle des fêtes. Il a alors fait un courrier à la Mairie. Jusqu'à présent il a effectué les travaux de réparation lui-même. Cependant il souhaite aujourd'hui que la Commune trouve une solution à ce problème.

Mme ACHIN Nicole indique qu'elle a aussi un souci du même type depuis de nombreuses années.

M. LAFONTAINE Matteo trouve regrettable que les demandes des administrés ne soient pas traitées et laissées en attente.

➤ **Demande de cession de chemin rural par M. David ROUSSON : détermination du prix de cession**

Copie du courrier de M. ROUSSON du 10 Janvier 2016, envoyée au préalable par mail au Conseillers.

M. le Maire indique que **M. ROUSSON David**, demeurant au Nant, souhaite faire l'acquisition du chemin rural se situant entre les parcelles 117, 118 et 119 (cf. son courrier du 10 Janvier 2016). Il indique qu'une réponse de la Mairie lui a été faite, lui précisant qu'une enquête publique devra être faite (une programmation est établie pour 2016 pour l'ensemble des dossiers en cours), que les frais de géomètre et d'acte administratif seront à sa charge et que le prix d'achat du terrain sera défini prochainement par délibération.

Il propose aux membres de l'assemblée de définir un prix de vente au m².

Après discussions les membres de l'assemblée sont d'accord pour un prix de 0,20 Euros.

M. le Maire demande aux membres de l'Assemblée s'ils sont d'accord pour la cession du Chemin rural à **M. ROUSSON David** se situant entre les parcelles 117, 118 et 119 au prix de 0,20 euros le m².

Le Conseil Municipal vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal est d'accord pour la cession du Chemin rural à M. ROUSSON David se situant entre les parcelles 117, 118 et 119 au prix de 0,20 Euros le m², frais de géomètre et d'acte administratif à la charge de l'acquéreur, à l'unanimité.

➤ **Demande d'autorisation de construire deux marches sur le domaine public, de M. Roger VIALETTE**

Copie du courrier de M. VIALETTE du 28 Janvier 2016, envoyée au préalable par mail aux Conseillers.

M. le Maire indique que **M. VIALETTE Roger**, demeurant au village, demande l'autorisation de construire deux marches sur le domaine public (1,10 m / 0,56 m) pour accéder à l'habitation qui est en train de restaurer (cf. son courrier du 28 Janvier 2016).

M. PONCHON Roland se pose la question de réunir la commission urbanisme quand il y a des projets pour avis et conseil.

Il demande aussi quel est le devenir de la Carte Communale élaborée et finalisée lors du mandat précédent.

M. GOTTO Noël est étonné, compte tenu qu'il est question du domaine public, que la commission urbanisme ne se soit pas réunie. Il fait un parallèle avec la tenue d'autres commissions et ainsi évitent que **M. le Maire** se retrouve seul décisionnaire. Il est toujours plus facile de trouver des solutions à plusieurs dans une commission « plus riche » et plus variée.

M. BALANDRAU Xavier pense que le travail de la commission urbanisme est plutôt de définir un règlement d'urbanisme, la Commune étant actuellement régie par la Loi Montagne, et précise que l'instruction des dossiers est confiée aux services de la **DDT (Direction Départementale des Territoires)**.

M. le Maire indique qu'il souhaiterait plutôt une vente de cet emplacement à **M. VIALETTE Roger** et non pas lui donner une autorisation de construction sur le domaine public.

Après discussions, les membres de l'assemblée sont d'accord pour donner une autorisation de restauration de l'accès à l'habitation de **M. VIALETTE Roger**.

Le Conseil Municipal vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son autorisation à **M. VIALETTE Roger** pour restaurer l'accès à son habitation suivant la demande faite, en respectant les matériaux (pierres) et le cadre bâti, avec :

10 voix POUR,

Et 1 ABSTENTION.

➤ Divers

• **M. le Maire** fait part du programme de voirie 2016 envoyé par **M. CHEYNEL Hervé**, aux membres de l'assemblée :

- demande de chiffrage aqueduc sous le réservoir : 3 634 €uros HT,
- au niveau des jeux, canalisation de l'eau vers les conteneurs à ordures : 5 844 €uros HT,
- chemin du Bourget : 6 843 €uros HT,
- Chemin de Champavert : 14 934,66 €uros HT,
- Entretien divers.

M. GIRAUD Maël informe le Conseil de la possibilité de faire subventionner la remise au gabarit de la piste de Rocheplate.

• **M. le Maire** fait un point sur l'avancement des dossiers d'arpentage :

10 dossiers ont été repris dont 7 ont abouti.

Il reste 3 dossiers concernant le chemin des Affortis compte tenu qu'une personne concernée ne souhaite pas signer.

Le géomètre a indiqué que les dossiers trop anciens ne pourraient être finalisés.

◆ PERSONNEL

➤ Indemnité de remontage de l'horloge de l'église de St Symphorien de Mahun

Suite à la demande de la **Trésorerie de Saint-Félicien**, **M. le Maire** indique qu'il faut préciser les termes de la délibération fixant l'indemnité de remontage de l'horloge du clocher de l'Eglise de Saint-Symphorien de Mahun.

M. le Maire rappelle par conséquent :

Le remontage de l'horloge de l'Eglise du Village de Saint-Symphorien de Mahun est effectué par un habitant de la Commune.

Cette tâche a été réalisée par **M. BROUTY Paul** jusqu'en 2011.

Suite à son décès, **M. VIALETTE André** habitant du village de Saint-Symphorien de Mahun effectue ce travail depuis 2011.

Cette tâche est reconduite annuellement de façon tacite.

M. VIALETTE André reçoit à ce titre une indemnité annuelle versée au mois de Décembre de chaque année sur la base d'une durée d'intervention de 80 heures par an et sur la base d'un traitement horaire brut égal au SMIC.

Il cotise aux différentes caisses sociales correspondant au régime général de droit public.

M. le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils sont d'accord avec les termes de cette délibération fixant l'indemnité de remontage de l'horloge du clocher de l'Eglise de Saint-Symphorien de Mahun.

Le Conseil Municipal vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal est d'accord avec les termes de cette délibération fixant l'indemnité de remontage de l'horloge du clocher de l'Eglise de Saint-Symphorien de Mahun, à l'unanimité.

➤ **Convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL, IRCANTEC et RAFF par le centre de gestion de l'Ardèche (mission de contrôle et de suivi des dossiers)**

Copie de la Convention envoyée au préalable par mail au Conseillers.

M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années, en partenariat avec la **Caisse des dépôts et Consignations**, le **Centre de Gestion** apporte son soutien aux collectivités pour les renseignements relatifs aux dossiers **CNRACL** en vue de leur transmission à la caisse de retraite.

Par conséquent le **Centre de Gestion de l'Ardèche** nous adresse une proposition de convention (1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2017) organisant la participation financière de notre collectivité dans le cadre d'une assistance administrative à l'établissement des dossiers **CNRACL**.

Cette convention précise que la facturation intervient uniquement sur les dossiers de nos agents que le **Centre de Gestion** aura été amené à traiter et à transmettre à la **CNRACL**.

M. GOTTO Noël trouve inutile la mise en place d'une convention qui ne concerne aucun salarié ni actuellement ni dans un proche avenir.

M. le Maire demande aux membres de l'assemblée s'ils sont d'accord pour mettre en place cette convention.

Le Conseil Municipal vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **est d'accord pour mettre en place cette convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL, IRCANTEC et RAFF par le CDG de l'Ardèche (mission de contrôle et de suivi des dossiers) pour la période du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2017,**

- **autorise M. le Maire à procéder aux signatures et démarches nécessaires pour son application, avec :**

9 voix POUR,

Et 2 voix CONTRE.

◆ DIVERS

➤ **Commission vie culturelle et associative**

Programmation d'une réunion de la commission vie culturelle et associative **le Jeudi 10 Mars 2016 à 10 heures 30 :**

- Brocante organisée par le **CCAS**,
- projet club ado,
- demande de subvention des **Amis de Veyrines** pour des animations locales (de cette subvention dépend la subvention du département),
- projet pour demande de dédommagement par rapport à l'implantation des éoliennes.

➤ **Commission finances**

Programmation d'une réunion de la commission finances pour préparation du BP 2016 le **Mardi 8 Mars 2016 à 9 heures.**

➤ **Divers**

• SDE (Syndicat Département d'Energies)

M. le Maire indique que dans le cadre de notre demande de travaux d'éclairage public, le devis du SDE 07 s'élève à **6 407,82 euros** et qu'il serait possible de solliciter le SDE pour une subvention de **2 670 euros.**

Il indique aussi qu'il a été demandé un chiffrage au SDE 07 concernant :

- les travaux d'enfouissement du réseau électrique,
- les travaux d'infrastructures d'éclairage public,
- les travaux d'enfouissement du réseau Telecom,

le montant s'élève à **115 213,55 euros ;**

cela permettant d'avoir une approche complémentaire à l'étude en cours concernant le projet de séparation des réseaux eaux pluviales et eaux usées.

• Assainissement

M. COLLINET Christophe indique que suite à l'étude menée par **Réalité Environnement (avec reprise des études POYRY et Bureau SALTO)**, le **syndicat mixte Ay-Ozon** demande à notre Commune le montant du budget annuel qui pourrait être alloué pour commencer les travaux d'assainissement par tranches avant que la compétence assainissement soit transférée à la Communauté de Communes.

Il propose la somme de 8 000 euros par an.

Après discussions, les membres de l'assemblée donnent un accord de principe pour allouer la somme de 8 000 euros annuels pour le démarrage des travaux d'assainissement.

TOUR DE TABLE

➤ **M. GIRAUD Daniel** informe le Conseil qu'il a ordonné les dépenses suivantes :

- dalles pour le plafond de la salle des fêtes 345,60 euros,
- embouts de chaises 100,00 euros,
- 5 compteurs d'eau 420,36 euros.

➤ **M. COLLINET Christophe** fait un point sur la **CDCI** (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) concernant la **Communauté de Communes du Val d'Ay** dans le cadre de la **loi NOTRe** et fait part de la lettre ouverte des Maires d'Ardoix et Quintenas.

Il indique que la **Communauté de Communes** rencontre des soucis quant à l'entretien des chemins de randonnée.

➤ **Mme RIGUET Marie-Anne** indique que les Amis de Veyrines souhaitent proposer une soirée aux Conseillers Municipaux afin de discuter de leurs projets. La date du **25 Février à 19 heures est à confirmer.**

Elle indique qu'il faudra prévoir une date pour l'inauguration du toit.

Elle indique que les Amis de Veyrines ont recueilli des dons pour un montant de **8 850 €uros** (tuiles et autres dons) pour le toit de Veyrines.

➤ **M. BALANDRAU Xavier** demande que l'estimation de **M. CHEYNEL Hervé** soit transmise aux membres de la commission voirie.

Il fait part d'un problème d'écoulement d'eau sur la route du Grand Soulage.

Il signale que le chemin de la Muse est en très mauvais état.

M. GIRAUD Maël indique qu'il est peut-être possible de mettre en place une Convention pour l'état des lieux des pistes (à voir en commission voirie).

M. le Maire lève la séance du Conseil à minuit et demie et donne rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le 29 Mars 2016 à 20h00.

Le secrétaire de séance

